

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT  
INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET  
ARRANGEMENT**

**DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION**

Envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
(OMPI) conformément à la règle 17.6) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et  
au Protocole de Madrid

I.	Office qui envoie la déclaration :	<b>BENELUX</b>
II.	Numéro de l'enregistrement international :	<b>933316</b>
III.	Nom du titulaire de l'enregistrement international :	<b>pelikan.sk s.r.o.</b>
IV.	Toutes les procédures devant l'office sont achevées; la protection est en conséquence accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international (règle 17.6)a)i))	
V.	Date de la déclaration :	<b>24/01/2008</b>